

L'an deux mille vingt et un, le 25 du mois de janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 19 janvier 2021, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de conseillers votants : 35

Étaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET.

Objet | Rapport annuel des représentants de l'Assemblée spéciale au Conseil d'administration de la Fabrique de Bordeaux Métropole (FAB)

Par délibération n°2011-166, la Commune de Cenon a adhéré à la SPL La Fab. Cette SPL a pour mission d'être un appui aux communes membres de la Métropole pour aider à la préparation d'opérations d'aménagement, ainsi que d'être un appui à Bordeaux Métropole pour l'animation et la coordination du programme d'aménagement économique.

L'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que chaque collectivité actionnaire et membre de l'Assemblée spéciale se prononce sur son rapport au sein de son assemblée délibérante.

L'Assemblée Spéciale de La FAB qui s'est tenue le 10 décembre 2020 a transmis le rapport annuel de l'année 2019 annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la communication du rapport des représentants de l'Assemblée spéciale au conseil d'administration de La Fab pour l'année 2019.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François Egron
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20210127-2021-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2021
Publication : 27/01/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.